

PROCEDURE DE MISE EN SERVICE POÊLES À PELLETS QLIMA

Technicien Flandres :
RAMOTOP
T:04/387.80.78
ramotop@ramotop.be

Technicien Wallonie:
Ets. PIRE
T:0475/76.19.33
info@pire-awans.be

Le consommateur achète un poêle à pellets QLIMA et le paie dans le magasin

Le consommateur ou le magasin s'occupe de la livraison du QLIMA poêle à pellets à l'adresse de l'installation

Le consommateur installe le poêle **selon les normes en vigueur et dans le respect du « manuel d'utilisation » fourni avec l'appareil**. Il prend ensuite contact avec le technicien.

OU

Le consommateur prend contact avec le technicien pour un conseil ou un devis pour la réalisation de l'installation. Le paramétrage d'une valeur de € 200,00 sera alors déduit du montant restant à charge du consommateur.

Le technicien contrôle le bon fonctionnement de l'appareil

Sinon: le technicien fait un devis pour adapter l'installation aux normes de sécurité et le paramétrage du poêle pour obtenir le rendement maximal. (Paramétrage : valeur € 200,00 payé par PVG. Solde à charge du consommateur)

Si oui: le technicien effectue le **paramétrage** du poêle pour obtenir le rendement maximal et il active la garantie (valeur € 200,00 payé par PVG Belgium)

Le technicien active la garantie et en présence du consommateur explique le bon fonctionnement de l'appareil, remplit le document de mise en service et le fait signer avec mention « lu et approuvé ». La garantie de 2 ans sera activée sous réserve des conditions reprises dans le « manuel d'utilisation ».